

François PELTIER

T +352 247 84397

M francois.peltier@statec.etat.lu

Charlie KLEIN

T +352 247 84276

M charlie.klein@statec.etat.lu

Luxembourg, 29/07/2021

Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Comme annoncé lors de nos précédents échanges, le prochain recensement de la population aura lieu le 8 novembre 2021.

Afin d'organiser le travail sur le terrain, le règlement grand-ducal en voie d'adoption précise que les communes sont divisées en **quartiers de recensement**.

Afin de délimiter les quartiers de recensement, deux contraintes sont à prendre en compte :

1. Chaque quartier de recensement ne peut appartenir qu'à une seule localité.
2. Un quartier de recensement ne saurait comporter plus de 99 immeubles résidentiels ou semi-résidentiels (les bâtiments du type industrie, hangar, etc. ne sont pas à comptabiliser).

A noter que dans un quartier de recensement, le nombre de ménages peut être supérieur à 99 unités. Le nombre de 99 immeubles par quartier de recensement étant le strict maximum, vos quartiers peuvent comprendre un nombre largement inférieur d'immeubles, et ce surtout si ces quartiers comprennent des immeubles résidentiels comprenant plusieurs logements.

Si vous souhaitez vous baser sur ceux déterminés lors du dernier recensement, cela est possible si les deux contraintes décrites ci-dessus sont toujours valides. Si vous souhaitez recevoir une copie des quartiers du recensement de 2011, n'hésitez pas à contacter le STATEC.

Nous vous prions de nous retourner la liste des quartiers de recensements de 2021 pour le 1^{er} octobre 2021 au plus tard en nous retournant le document annexé à ce courrier. Une version électronique de ce formulaire sera également transmise aux personnes de contacts déjà transmises par votre administration.

Le futur règlement grand-ducal précise également qu'il y a un **agent recenseur** pour chaque quartier et que les communes sont en charge du recrutement des agents recenseurs.

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

T +352 247-84219
W statec.lu
E info@statec.etat.lu

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Ceci veut dire qu'un même quartier de recensement ne peut pas être attribué entre plusieurs agents recenseurs. Néanmoins, un même agent recenseur peut avoir plusieurs quartiers de recensement.

Le règlement grand-ducal en cours d'adoption précise que les agents recenseurs engagés par les communes doivent être majeurs. C'est la seule contrainte imposée par le STATEC.

Le rôle des agents recenseurs est de distribuer et de collecter les questionnaires papiers pour les ménages n'ayant pas répondu de manière électronique sur MyGuichet. Une séance de formation devra également être suivie par les agents recenseurs. Ces séances seront réalisées en ligne via une vidéo accessible pour toutes personnes ayant accès à Internet. Le STATEC organisera en parallèle des séances de questions réponses en ligne ou par téléphone. De plus, le STATEC transmettra un manuel d'instruction pour chaque agent recenseur.

Une séance de formation en ligne sera également proposée aux agents communaux en charge du recensement au sein de leur commune. Cette séance de formation sera accessible au courant du mois d'octobre. Des détails supplémentaires vous seront communiqués ultérieurement.

Les tâches à effectuer par les agents recenseurs devront suivre le calendrier suivant :

- Entre mi-octobre et fin octobre 2021 : suivre la formation en ligne (plus de détails vous seront communiqués plus tard) ;
- À partir du 8 novembre 2021, les communes et les agents recenseurs seront notifiés des personnes ayant répondu à travers MyGuichet. Cette notification se fera à travers une plateforme Internet (les détails pratiques vous seront communiqués plus tard) ;
- Du 22 au 26 novembre 2021 : distribution des questionnaires papiers aux ménages n'ayant pas répondu en ligne ;
- Du 6 au 15 décembre 2021 : récolte des questionnaires papiers qui n'auraient pas été retournés à l'administration communale ou au STATEC et complétion des divers documents ;
- Au plus tard le 15 décembre : remise des documents par les agents recenseurs à l'administration communale.

Du 8 novembre au 28 novembre 2021, les ménages privés auront la possibilité de répondre à ce recensement de manière électronique. Pour ce faire, un membre de chaque ménage privé (la personne la plus âgée) recevra par la poste un courrier les invitant à répondre à ce recensement de manière électronique via MyGuichet.

Le recensement de la population se déroulera comme suit pour les ménages :

- Du 8 au 10 novembre 2021 : les ménages privés recevront, par la poste, le courrier d'invitation leur permettant de se connecter sur MyGuichet ;
- Du 8 au 28 novembre 2021 : possibilité pour les ménages privés de répondre électroniquement via MyGuichet ;
- Du 22 novembre au 5 décembre 2021 : possibilité pour les ménages privés et les ménages collectifs de répondre via le questionnaire papier ;

- Du 22 novembre au 5 décembre 2021 : possibilité pour les ménages privés et les ménages collectifs de remettre leur questionnaire à l'administration communale ou au STATEC ;
- Du 6 au 15 décembre 2021 : possibilité pour les ménages privés et les ménages collectifs de remettre leur questionnaire à leur agent recenseur.

Les personnes de contact indiquées, au début de ce courrier, restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Allegrezza', written in a cursive style.

Dr. Serge Allegrezza,
Directeur du STATEC

Comment créer les quartiers de recensements ?

Afin de délimiter les quartiers de recensement, **deux contraintes** sont à prendre en compte :

1. Chaque quartier de recensement ne peut appartenir qu'à une seule localité.
2. Un quartier de recensement ne saurait porter plus de 99 immeubles résidentiels ou semi-résidentiels (les bâtiments du type industrie, hangar, etc. ne sont pas à comptabiliser).

A noter que dans un quartier de recensement, le nombre de ménages peut être supérieur à 99 unités.

Le nombre de 99 immeubles par quartier de recensement étant le strict maximum, les quartiers peuvent comprendre un nombre largement inférieur d'immeubles, et ce surtout si ces quartiers comprennent des immeubles résidentiels comprenant plusieurs logements.

Comment remplir le relevé des quartiers de recensements ?

- 1) Le numéro de quartier doit être composé de 3 caractères. Par exemple, 001 et non 1.
- 2) La colonne « détail » permet de préciser les numéros des bâtiments si par exemple une même rue est divisée en plusieurs quartiers de recensement
- 3) Pour les communes sans localités, merci d'indiquer le nom des quartiers. Par exemple pour la Ville de Luxembourg : Kirchberg, Limpertsberg, ...
- 4) Dans la colonne rue, vous pouvez indiquer soit l'ensemble des rues composant le quartier, soit mettre une rue par ligne en répétant le numéro de quartier. **Nous vous prions par contre de ne pas mixer les deux manières de procéder.**

Exemple : plusieurs rues par ligne

Commune :

Commune fictive 1

Quartiers de recensement

N° QR	Rue(s)	Code postal	Détails	Localité
001	rue de la Résistance/ rue J-P Wilhelm/ rue Luitgardis	9500		Localité fictive 1
002	rue du Bois	9500		Localité fictive 1
003	rue des Merisiers/ rue des Thermes Romains	9500		Localité fictive 1
004	rue Jean Marx	9501		Localité fictive 2
005	rue de la Libération	9501		Localité fictive 2
006	rue de Dangé-St-Romain	9501	Numéros impairs	Localité fictive 2
007	rue de Dangé-St-Romain	9501	Numéros pairs	Localité fictive 2
008	rue Emil Marx, rte de Thionville	9501		Localité fictive 2
009	Kalkewee, rue de la montagne, rue Laach, rue Michel Rodange, rue des Fleurs	9501		Localité fictive 2
010	rue Mont-Royal	9501		Localité fictive 2

Exemple : une rue par ligne

Commune :

Commune fictive 2

Quartiers de recensement

N° QR	Rue(s)	Code postal	Détails	Localité
001	Rue du travail	9899		Localité fictive 1
001	Rue de la statistique	9899		Localité fictive 1
001	Rue du recensement	9899	du numéro 1 à 25 (numéros impairs)	Localité fictive 1
002	Rue du recensement	9899	du numéro 2 à 24 (numéros pairs)	Localité fictive 1
003	Allée Arthur le grand	9900		Localité fictive 2
003	Impasse Arthur le petit	9900		Localité fictive 2
003	Avenue de la médiane	9900		Localité fictive 2
004	Rue du pourcentage	9901		Localité fictive 3
005	Route principale	9901		Localité fictive 3
005	Rue de l'industrie	9901		Localité fictive 3

